

**AVENANT DU 21 MARS 2017 PORTANT MODIFICATION DE L'AVENANT N°2 DU
14 DECEMBRE 1990 INSTITUANT LE REGIME PREVOYANCE OBLIGATOIRE DE LA
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PERSONNELS PACT-ARIM**

Les organisations professionnelles et syndicales ci-après :

- La Fédération SOLIHA

d'une part,

Et :

- La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ,
- La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ,
- Le Fédération des Employés et Cadres – Force Ouvrière (FEC-FO),
- La Confédération Générale de l'Encadrement (CFE-CGC-SNUHAB),
- L'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES),

d'autre part,

Ont convenu de ce qui suit :

Préambule

Le présent avenant étend l'appel des cotisations à la Tranche C et met en place des taux d'appels pour l'ensemble des garanties prévoyance pour les années 2016, 2017 et 2018.

Article 1 : Répartitions des cotisations

L'article 5 « **répartition des cotisations** » de l'accord modifié par l'avenant du 20 septembre 2016 est remplacé comme suit :

Ensemble du personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 Bis de la CCN du 14 mars 1947 :

GARANTIES	Taux Contractuels	
	TA	TB/TC
Décès	0.33 %	0.33 %
Frais d'obsèques	0.05 %	0.05 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %
Incapacité de travail	0.93 %	1.89 %
Invalidité	0.23 %	0.41 %
Cotisation Totale	1.62 %	2.76 %

KR
d
-1-
[Signature]

GARANTIES	Taux d'appel 2016					
	Cotisation Globale		Cotisation à la charge des salariés		Cotisation à la charge des employeurs	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0.25 %	0.25 %	0.00 %	0.00 %	0.25 %	0.25 %
Frais d'obsèques	0.04 %	0.04 %	0.00 %	0.00 %	0.04 %	0.04 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %	0.00 %	0.00 %	0.08 %	0.08 %
Incapacité de travail	0.71 %	1.44 %	0.50 %	0.84 %	0.21 %	0.60 %
Invalidité	0.17 %	0.30 %	0.00 %	0.00 %	0.17 %	0.30 %
Cotisation Totale	1.25 %	2.11 %	0.50 %	0.84 %	0.75 %	1.27 %

GARANTIES	Taux d'appel 2017					
	Cotisation Globale		Cotisation à la charge des salariés		Cotisation à la charge des employeurs	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0.28 %	0.28 %	0.00 %	0.00 %	0.28 %	0.28 %
Frais d'obsèques	0.04 %	0.04 %	0.00 %	0.00 %	0.04 %	0.04 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %	0.00 %	0.00 %	0.08 %	0.08 %
Incapacité de travail	0.78 %	1.58 %	0.55 %	0.92 %	0.23 %	0.66 %
Invalidité	0.19 %	0.33 %	0.00 %	0.00 %	0.19 %	0.33 %
Cotisation Totale	1.37 %	2.31 %	0.55 %	0.92 %	0.82 %	1.39 %

GARANTIES	Taux d'appel 2018					
	Cotisation Globale		Cotisation à la charge des salariés		Cotisation à la charge des employeurs	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0.31 %	0.31 %	0.00 %	0.00 %	0.31 %	0.31 %
Frais d'obsèques	0.04 %	0.04 %	0.00 %	0.00 %	0.04 %	0.04 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %	0.00 %	0.00 %	0.08 %	0.08 %
Incapacité de travail	0.86 %	1.74 %	0.60 %	1.01 %	0.26 %	0.73 %
Invalidité	0.21 %	0.36 %	0.00 %	0.00 %	0.21 %	0.36 %
Cotisation Totale	1.50 %	2.53 %	0.60 %	1.01 %	0.90 %	1.52 %

KR


Ensemble du personnel relevant des articles 4 et 4 Bis de la CCN du 14 mars 1947 :

GARANTIES	Taux Contractuels	
	TA	TB/TC
Décès	0.64 %	0.64 %
Décès accidentel	0.11 %	0.11 %
Frais d'obsèques	0.05 %	0.05 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %
Rente de conjoint	0.28 %	0.28 %
Incapacité de travail	0.93 %	1.89 %
Invalidité	0.23 %	0.41 %
Cotisation Totale	2.32 %	3.46 %

GARANTIES	Taux d'appel 2016					
	Cotisation Globale		Cotisation à la charge des salariés		Cotisation à la charge des employeurs	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0.49 %	0.49 %	0.00 %	0.00 %	0.49 %	0.49 %
Décès accidentel	0.08 %	0.08 %	0.06 %	0.00 %	0.02 %	0.08 %
Frais d'obsèques	0.04 %	0.04 %	0.04 %	0.00 %	0.00 %	0.04 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %	0.08 %	0.00 %	0.00 %	0.08 %
Rente de conjoint	0.28 %	0.28 %	0.00 %	0.00 %	0.28 %	0.28 %
Incapacité de travail	0.71 %	1.44 %	0.00 %	1.08 %	0.71 %	0.36 %
Invalidité	0.17 %	0.30 %	0.17 %	0.00 %	0.00 %	0.30 %
Cotisation Totale	1.85 %	2.71 %	0.35 %	1.08 %	1.50 %	1.63 %

GARANTIES	Taux d'appel 2017					
	Cotisation Globale		Cotisation à la charge des salariés		Cotisation à la charge des employeurs	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0.54 %	0.54 %	0.03 %	0.00 %	0.51 %	0.54 %
Décès accidentel	0.09 %	0.09 %	0.09 %	0.00 %	0.00 %	0.09 %
Frais d'obsèques	0.04 %	0.04 %	0.04 %	0.00 %	0.00 %	0.04 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %	0.08 %	0.00 %	0.00 %	0.08 %
Rente de conjoint	0.28 %	0.28 %	0.03 %	0.00 %	0.25 %	0.28 %
Incapacité de travail	0.78 %	1.58 %	0.04 %	1.18 %	0.74 %	0.40 %
Invalidité	0.19 %	0.33 %	0.19 %	0.00 %	0.00 %	0.33 %
Cotisation Totale	2.00 %	2.94 %	0.50 %	1.18 %	1.50 %	1.76 %

KR







- 3 -

GARANTIES	Taux d'appel 2018					
	Cotisation Globale		Cotisation à la charge des salariés		Cotisation à la charge des employeurs	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès	0.59 %	0.59 %	0.08 %	0.00 %	0.51 %	0.59 %
Décès accidentel	0.10 %	0.10 %	0.10 %	0.00 %	0.00 %	0.10 %
Frais d'obsèques	0.04 %	0.04 %	0.04 %	0.00 %	0.00 %	0.04 %
Rente Education	0.08 %	0.08 %	0.08 %	0.00 %	0.00 %	0.08 %
Rente de conjoint	0.28 %	0.28 %	0.03 %	0.00 %	0.25 %	0.28 %
Incapacité de travail	0.86 %	1.74 %	0.12 %	1.28 %	0.74 %	0.46 %
Invalidité	0.21 %	0.36 %	0.21 %	0.00 %	0.00 %	0.36 %
Cotisation Totale	2.16 %	3.19 %	0.66 %	1.28 %	1.50 %	1.91 %

La cotisation globale est répartie à hauteur de 60 % à la charge de l'employeur et de 40 % à la charge du salarié. Toutefois, concernant le personnel relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947, la cotisation 1.50 % TA est intégralement à la charge de l'employeur.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2016.

Article 3 – Portée

- Les accords d'entreprises ne peuvent déroger aux dispositions du présent avenant, sauf dispositions plus favorables.
- Le présent avenant vise les organismes et les salariés entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale étendue des PACT-ARIM. En conséquence, il s'applique à l'ensemble du territoire national y compris les DOM.

Article 3 : Dépôt et extension

Les parties signataires du présent avenant s'engagent à effectuer les formalités de dépôt et à en demander l'extension auprès des services du ministère compétent.

Fait à Paris, le 21 mars 2017

Ont signé :

- Pour la Fédération SOLIHA

Jean-Luc DURAND

- Pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

[Signature]

- Pour la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

- Pour la Fédération des Employés et Cadres – Force Ouvrière (FEC-FO)

[Signature]

- Pour la Confédération Générale de l'Encadrement (CFE-CGC-SNUHAB)

- Pour l'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES)

Union Solidaires

[Signature]

[Signature]